

OFFRE D'EMPLOI

GESTIONNAIRE DE COPROPRIÉTÉ PRINCIPAL H/F

Vous êtes placé(e) sous l'autorité du Chef de service Syndic.

À propos de nous

1^{er} bailleur des Alpes-Maritimes depuis 1923, Côte d'Azur Habitat compte environ 450 employés, et représente plus de 21 000 logements et 50 000 personnes logées dans 90 communes.

Nos forces

- La diversité et l'expertise de nos métiers
- L'ambition de nos collaborateurs
- Notre volonté d'innovation constante et la modernisation de nos pratiques
- Notre présence sur l'ensemble du territoire azuréen

Nos avantages

- Titres restaurants
- Mutuelle de groupe
- Prévoyance de groupe
- Intéressement
- Prime individuelle annuelle
- Prime vacances
- Vacances modulables

Profil

- De formation Bac+2/3, vous justifiez d'une expérience de 3 ans sur un poste de gestionnaire de copropriété confirmé.
- Rigoureux(se), organisé(e), force de proposition et vision stratégique, vous aimez travailler en équipe et en transversalité.
- La maîtrise du logiciel TIMCI serait appréciée.
- Poste à pourvoir au 01/01/2026.

 Localisation : Nice

 Type de contrat : CDI

 Début : 1er janvier 2026

 Rémunération : 2750-3200 € brut

Missions

Dans le cadre du développement de son activité syndic, Côte d'Azur Habitat recrute un(e) gestionnaire de copropriété principal, autonome dans ses missions pour gérer un portefeuille d'environ 1200 lots dans le respect de la réglementation. Vous veillez à la pérennité des mandats de gestion tout en contribuant au développement de l'activité pour atteindre les objectifs du service. Vous secondez le chef de service dans la gestion du service et participez au plan du développement du syndic. À ce titre :

- Vous assurez le suivi administratif et financier des copropriétés dont vous avez la charge :
 - établissement et contrôle des budgets travaux,
 - contrôle de la trésorerie des immeubles,
 - vérification des comptes et présentation au Conseil Syndical,
 - contrôle de la facturation, du recouvrement des charges, du paiement des fournisseurs, ...
- Vous êtes le garant de l'exécution du règlement de copropriété et des décisions des assemblées générales :
 - vous préparez, convoquez et tenez les Assemblées Générales,
 - vous animez les conseils préparatoires,
- Vous assurez le suivi technique des immeubles :
 - visites, contrôle des parties communes,
 - planification des travaux en relation avec tous corps de métier,
 - contrôle de l'exécution des travaux,
 - coordination de la gestion des sinistres
- Vous représentez le service dans sa fonction de syndic social dans la relation avec les copropriétaires, les prestataires et les partenaires externes.
- Le cas échéant, vous assurez la gestion des personnels d'immeuble si la copropriété en est dotée.